

Retenue sur salaire inexpliquée : La CFE-CGC a demandé le débat en CSEC !



17 septembre 2026 – IL – DO Antilles-Guyane

Depuis cet été, des salariés de la DO Antilles-Guyane se voient annoncer des retenues sur salaire liées à des titres-restaurant déclarés plusieurs mois, voire années, auparavant.

Pour la CFE-CGC, il n'est pas acceptable qu'Orange procède ainsi sans donner préalablement à chacun les moyens de comprendre, vérifier et contester les sommes réclamées, ni rechercher une solution concertée et adaptée.

Les élus CFE-CGC ont donc demandé au Comité Social Economique Central (CSEC) un ajout à l'ordre du jour de la séance de septembre pour **débattre sur la gestion, le contrôle et le recouvrement des titres-restaurant**....

LA CFE-CGC PORTE LE DÉBAT AU BON NIVEAU : LE CSEC !

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Parce que ce dossier se décide au niveau national, la CFE-CGC a choisi d'interpeller directement la Direction et le CNR au CSEC, afin d'obtenir des réponses et d'agir efficacement. Elle a donc demandé l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :



« Gestion et suivi de l'attribution des titres-restaurant sur le périmètre DO AG. Outils de déclaration et de contrôle, suivi technique et administratif, procédures applicables et modalités de recouvrement des droits à perception »

Dans le cadre de cette modification de l'ordre du jour et ajout du point susmentionné, les élus du CSEC souhaitent une présentation des modalités de gestion des titres-restaurant par le représentant CNR afin de pouvoir échanger utilement sur :

- ♦ Les procédures de gestion, d'attribution et d'utilisation des titres-restaurant ;
- ♦ Les outils et modalités de déclaration, de suivi et de contrôle des titres émis et utilisés ;
- ♦ Les procédures de contrôle et de vérification des déclarations effectuées ;
- ♦ Le suivi technique et administratif des dispositifs et outils de gestion ;
- ♦ Les modalités de calcul, de déclaration et de recouvrement des droits à perception liés aux titres-restaurant ;
- ♦ Les procédures mises en œuvre en cas d'anomalie, d'écart ou de défaut de déclaration ou de paiement ;
- ♦ Les responsabilités respectives des différents intervenants dans la chaîne de gestion et de contrôle ;
- ♦ Et, plus généralement, les mesures mises en place afin de garantir la fiabilité, la traçabilité et la conformité du dispositif de gestion des titres-restaurant.

LA CFE-CGC, SEULE À VOULOIR DES RÉPONSES : UN DÉBAT REFUSÉ !

- ♦ Nombre de votants : 17 élus
- ♦ 8 pour : CFE-CGC / 9 contre : CFDT, CGT = demande rejetée à la majorité des votants :

La CFE-CGC demandait simplement que le sujet soit débattu et que les modalités de gestion, de contrôle et de recouvrement des titres-restaurant puissent être expliquées au CSEC.... **Un débat que les élus nationaux CFDT et CGT ont refusé !** Une position d'autant plus regrettable que ces mêmes organisations siègent au CNR, directement concerné par la gestion du dispositif.

